

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

ABONNEMENT :

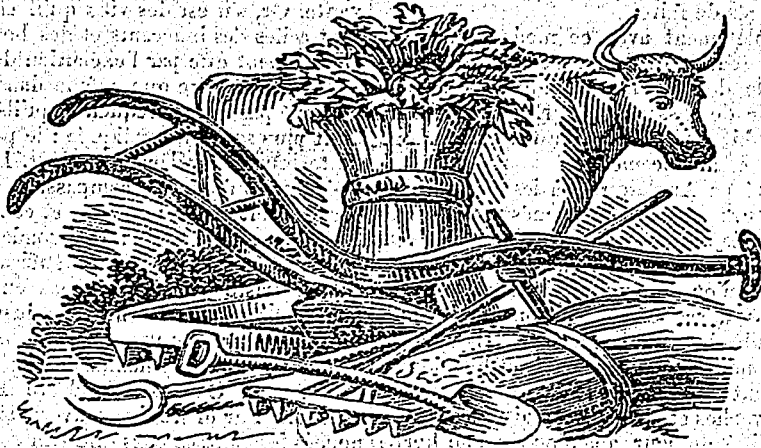
\$100, payée invariablement d'avance.

L'abonnement date du 1^{er} avril, 1^{er} juillet, 1^{er} octobre, ou 1^{er} janvier.

On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Tout avis de cessation d'abonnement devra être donné à ce bureau, par écrit, un mois d'avance.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.



ANNONCES :

1^{re} insertion, 3 cts. la ligne
2^e etc. 2 cts.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser spécialement aux Cultivateurs, trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité

Firmin H. Proulx, Editeur-Propriétaire, à qui toutes lettres, réclamations, envois, etc., doivent être adressés fraho

CAUSERIE AGRICOLE

Utilisation des prairies naturelles

DES PATURAGES

(Suite.)

Divers modes de pâturage.—Nous pouvons faire consommer l'herbe par les animaux de quatre manières différentes : par le pâturage libre, le pâturage avec entraves, le pâturage en petits enclos et le pâturage au piquet.

Le pâturage en liberté est le plus généralement, nous pourrions dire le seul employé. Dans le cours de nos causeries précédentes nous avons fait connaître les reproches que l'on adressait au pâturage en général, mais ces reproches ne s'adressent presque exclusivement qu'au premier mode en particulier ; lui seul permet aux animaux de piétiner et de détériorer l'herbe ; les autres ne sont employés que dans l'intention expresse de parer à cet inconvénient.

Le piétinement que les animaux font subir aux pâturages n'est pas le même partout : il est d'autant plus considérable que l'herbe est plus longue et plus forte et tous les animaux ne sont pas également d'humeur vagabonde. Les poulains d'un an à deux ans sont inclinés à parcourir le pâturage dans tous les sens et à consommer plus d'herbe par les pieds que par la bouche. Aussi devra-t-on les gêner plus que tous les autres animaux ; les juments poulinières avec leurs élèves viennent ensuite, elles ne possèdent pas les défauts des premiers au même degré parce qu'elles sont arrêtées par leurs poulains, puis viennent les vaches laitières, et enfin les bœufs à l'engrais ; ces derniers surtout, lorsqu'ils sont dans un état de graille assez avancée, sont peu marcheurs, ils broutent l'herbe dans un petit rayon autour d'eux et se couchent ensuite pour ruiner à leur aise.

C'est surtout au printemps dans les premiers jours du pâturage que la détérioration de l'herbe par les pieds des animaux est considérable ; c'est le changement d'état qui en est la principale cause.

Quant aux moutons, comme ils n'ont ordinairement à leur disposition que les pâturages les plus pauvres, ils ne peuvent être dans le cas de perdre autant d'herbe que le gros bétail, et souvent l'effet du piétinement est presque nul. Aussi, à part le cas où ils franchissent trop aisément les clôtures, n'éprouvent-ils jamais le besoin de les gêner. C'est donc plus spécialement pour le pâturage des gros animaux que s'adresseront les conseils suivants :

Pâturage avec entraves.—Nous ne dirons rien des diverses entraves employées pour gêner les animaux au pacage, elles sont beaucoup trop connues. Mais nous ne pouvons passer sous silence les inconvénients qu'entraîne cette manière d'agir.

Les sabots, enclopes, carcans, chaînes, cordes et toutes les autres entraves gênent considérablement les animaux et même plus qu'il ne faut, à un tel point que dans le commencement, elles les empêchent de se nourrir d'une manière suffisante et nuisent à leur développement ; de plus, elles n'empêchent pas complètement la circulation des animaux et la perte d'une quantité encore abondante d'herbe. Cependant nous devons avouer que les animaux s'y accoutument au bout d'un certain temps et que le piétinement devient moindre que par le pâturage libre. Mais économiquement parlant, la pâture avec entraves n'est pas avantageuse : les animaux perdent assez fréquemment leurs liens et ils exigent une surveillance continuelle. De sorte qu'il est bien rare qu'on entrave ainsi tous les animaux d'une ferme. On ne l'applique qu'aux plus vicieux et aux plus vagabonds, et les autres restent libres de parcourir le pâturage dans tous les sens.

Pâturage par enclos.—Dans toute sa simplicité cette méthode consiste à établir de petits enclos temporaires dans les grands enclos, au moyen de clôtures solides, mais mobiles que l'on peut déplacer à volonté. On pourrait atteindre ce but avec les clôtures sur patins. La forme ordinaire de nos champs facilite admirablement ce mode de pâturage ; car avec deux arpent de clôtures mobiles on retient les animaux sur l'étendue la plus restreinte que l'on voudra et on pourra leur livrer successivement toutes les parties du champ.